



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations liées à la vente de services hôteliers, séminaires, réunions, congrès, conventions, restauration et bar fournis par l'hôtel Cosy Casa BEST OF BOTH****

1- Options :

- a) La validité de l'offre est mentionnée dans le devis (date jusqu'à laquelle la proposition tarifaire est valable).
- b) Pour toute demande d'option dépassant la validité initiale, merci de vous rapprocher du service commercial par mail à l'adresse commercial@bestofboth.fr

2- Confirmation :

La confirmation de l'évènement entre le signataire et Cosy Casa BEST OF BOTH est effective dès lors que les conditions suivantes sont respectées :

- a) Signature du devis reprenant l'ensemble des services et des prestations.
- b) Signature et paraphe des présentes conditions générales de vente.
- c) Versement d'un acompte à hauteur de 70% du montant prévisionnel total du devis.
Il doit être versé dans les 7 jours suivant la signature du devis par virement bancaire (RIB ci-joint) ou par chèque à l'ordre de l'hôtel Cosy Casa BEST OF BOTH****.
Pour toute prestation d'hébergement une rooming-list doit être transmise au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée à BEST OF BOTH****.

3- Modifications :

Toute modification des prestations initialement contractées doit respecter les conditions suivantes :

- a) Départ anticipé : tout départ anticipé pendant l'évènement ne pourra donner lieu à un remboursement ou à une compensation.
- b) Toute demande de prestation supplémentaire doit être transmise à Cosy Casa BEST OF BOTH moins de 3 jours avant la date de l'évènement. Cosy Casa BEST OF BOTH se réserve le droit de répondre favorablement ou non à cette demande en fonction des moyens qu'elle engage (fournisseurs, services extérieurs, sous-traitance). Le cas échéant, un devis complémentaire devra être signé.
- c) Toute prestation modifiée doit être signalée à Cosy Casa BEST OF BOTH au plus tard 7 jours avant l'évènement sous peine de facturation. Le cas échéant, 100% du devis initial sera dû.
- d) Toute modification intervenant pendant l'évènement sera facturée au client et à régler le jour de l'évènement.
- e) Sans modification respectant les points b et c, le devis initial sert de base à la facturation de l'évènement.
- f) Le nombre de participants doit être confirmé à Cosy Casa BEST OF BOTH au plus tard 7 jours avant l'évènement. L'hôte BEST OF BOTH accepte jusqu'à 10% d'annulation (sur le nombre de participant) entre la signature du contrat et le jour J de l'évènement.
- g) Délogement : L'hôtel se réserve le droit, en cas de force majeure, ou en raison de circonstances exceptionnelles tenant à la sécurité des participants, de déloger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de catégorie équivalente.



Conditions Générales de Vente

4- Conditions d'annulation :

Annulation au plus tard 90 jours avant la date d'arrivée ou de l'évènement : Aucun frais retenu. Remboursement intégral des arrhes versées.

Annulation entre 89 et 60 jours avant la date d'arrivée ou de l'évènement : 40% du montant total du devis sera dû.

Annulation entre 59 et 30 jours avant la date d'arrivée ou de l'évènement : 70% du montant total du devis sera dû.

Annulation entre 29 et 10 jours avant la date d'arrivée ou de l'évènement : 90% du montant total du devis sera dû.

Annulation à moins de 9 jours avant la date d'arrivée ou de l'évènement : 100% du montant total du devis sera dû.

Dans le cas où, l'une des conditions mentionnées dans les présentes conditions générales de vente ne serait pas respectée, tout devis en cours et/ou ensemble de prestations réservées peuvent être rompu de plein droit par l'hébergeur Cosy Casa BEST OF BOTH.

5- Conditions de report :

Aucun report antérieur (1 seul report pour un même évènement)

- Paiement préalable de l'intégralité de l'acompte de l'évènement concerné et/ou de toute autre facture due par le client à la date de notification du report par le client
- Montant de l'évènement reporté au moins équivalent au montant de l'évènement initialement prévu, avec application des conditions tarifaires en vigueur à la date de l'évènement reporté
- Report dans un délai maximum de 6 mois à compter des dates de l'évènement initialement prévu
- Confirmation par le Client de la date de l'évènement reporté dans un délai de 15 jours à compter de la notification du report

6- Assurances & dommages :

La société ou son représentant légal signataire du devis et conditions générales atteste détenir une assurance responsabilité civile.

En cas de détérioration, casse ou vol de matériel, de mobilier ou d'immobilier, la société ou son représentant légal signataire du devis, s'engage à prendre en charge 100% du devis présenté par l'hébergeur afin de remédier au dommage causé.

7- Paiement :

Le solde restant dû après versement des 70% d'arrhes à la confirmation est à régler 7 jours après l'évènement.

Pour toute ouverture de compte, après envoi de facture, le solde est à régler à réception. En cas de non-règlement du montant d'acompte ou de solde aux échéances indiquées dans les conditions générales de vente, l'hôtel se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 10% du montant total TTC dû.

En cas de non-règlement du montant aux échéances indiquées dans les conditions fixées au contrat, l'hôtel se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 10% du montant total TTC dû.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement intervenu après la date d'échéance (soit 7 jours après la date de l'évènement pour le solde) entrainera des pénalités exigibles le jour suivant au taux de l'intérêt légal majoré de 5%, ainsi que l'application d'une pénalité forfaitaire 40€

La société, ou son représentant légal, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus et les accepter.

Nom et prénom du signataire :

Signature + Tampon Société
Précédés de la mention manuscrite « Lu et
approuvé, bon pour accord »